

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Affaire suivie par :
Mme Florence HERVE
Tél : 02.96.62.43.61
Fax : 02.96.62.44.78
pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le **14 DEC. 2017**

Monsieur,

Par décision du 15 septembre 2017, le conseiller délégué par le président du tribunal administratif de RENNES vous a désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour une enquête publique programmée **du 23 octobre 2017 au 24 novembre 2017** à la mairie de LES MOULINS relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur la commune nouvelle de LES MOULINS (site de PLEMET) sur les parcelles cadastrales n°33-ZO, n°22-ZP, n°33-XP, n°90-ZY et n°32-ZY présentée par la **SAS EDPR FRANCE HOLDING**.

Conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement vous devez me remettre votre rapport et vos conclusions motivées dans un délai de trente jours soit au plus tard le mardi 26 décembre 2017.

Par courrier en date du 8 décembre 2017, vous sollicitez un report de délai au vu de la complexité du dossier et aux très nombreuses remarques et observations émises par le public.

Compte tenu de l'importance du dossier, je vous informe que je vous octroie un délai supplémentaire de 30 jours, soit jusqu'au 25 janvier 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Béatrice OBARA

Monsieur Christian ROBERT
15, Lanhellen
22110 ROSTRENEN

Copie transmise, pour information, à :

- Mairie de LES MOULINS
- SAS EDPR France Holding
- Association Vent Debout à Plémet
- UD DREAL 22
- DDTM